

République Française

Département de la Meuse

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne

SEANCE DU 1 JUILLET 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	38	38 + 4 pouvoirs

Date de convocation
24 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet à vingt heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la salle des fêtes de Vaubecourt, sous la présidence de **Martine AUBRY**, Présidente.

Présents : **AUBRY Martine, BACHELEZ Eric, BARDOT Fabrice, BAZART Christian, BERTHAUX Evelyne, BIGUINET Josiane, BRENEUR Robert, BRISSE Philippe, CHARTON Patrice, CHAUDRON Alain, DECHEPPE Mathilde, DEJEAN Sabrina, FABRE Hervé, GARAT Cédric, GEORGE Marie-Cécile, GROSS Patrick, JEANSON LAMBERT Chantal, KLEIN Dania, KLEIN Françoise, KLEIN Marie-Françoise, LINARD Lidwine, LOCARDEL Maurice, LOMBART Vincent, MACINOT Séverine, MENUSIER Pascal, MICHEL Marie-Claude, MIGOT Thierry, MOREAU Michel, MOREL Mireille, NICOLAS Marc, OBARA Sylvain, PALIN Laurent, PINET Julien, RAMAND Thierry, RENAUDIN Bernard, VERDUN Marie-Pierre, WEISS Christian, WEISSE Brigitte.**

Absents : **ADRIAN Jean-Louis, CHASSEIGNE Didier, FOURES Sylvain, HUMBERT Raphael, HURAUT Jean-Marie, ILIC Jean-Marc, JOSSELIN Sylvine, LANG Christophe, L'HUILLIER Gérard, PATRIS Karine, POLMARD Christine, SANGNIER Yannick, THILL Angélique, WITZ Francis, FEVEZ Clément, LECLERC Raymond, PHILIPPOT Céline.**

Représentés : **CHARRIOT Sophie pouvoir donné à VERDUN Marie-Pierre, JACQUET Clarisse pouvoir donné à GEORGE Marie-Cécile, PHILIPPOT Nathalie pouvoir donné à KLEIN Dania, RAMAND Anne pouvoir donné à WEISSE Brigitte, ERNST Frédéric titulaire de KLEIN Marie-Françoise, MOLITOR Pierre-Louis titulaire de FABRE Hervé.**

Madame KLEIN Dania a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Parcours de Transformations des Territoires Ruraux par le Numérique : Projet de mise en œuvre d'une plateforme numérique – Autorisation de lancement, de sollicitation d'aides, et approbation de l'avant-projet
N° de délibération : DE_2025_065

La Présidente expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne,

Vu le projet de territoire adopté par la collectivité en 2021,

Vu les réflexions menées dans le cadre du programme expérimental « Parcours de Transformations des Territoires Ruraux par le Numérique » (PTTRN),

Vu l'avant-projet sommaire établi à ce titre annexé à la présente délibération,

Dans la continuité de sa politique ambitieuse d'aménagement numérique Très Haut Débit des territoires, **la Région souhaite accompagner la transformation numérique des territoires du Grand Est, en particulier au sein des ruralités.**

C'est pourquoi, début 2024, **la Région Grand Est et Grand E-Nov+** ont engagé une démarche visant à :

- **Identifier les enjeux et besoins prioritaires des territoires ruraux** pour lesquels le numérique peut constituer un levier de développement au service des politiques publiques ;
- **Repérer des initiatives inspirantes et dresser un 1er état des lieux des dispositifs mobilisables** pour accompagner les projets des transformations des territoires par les usages et services numériques ;
- **Identifier des solutions existantes « clé-en-main » disponibles en Grand Est** pouvant répondre aux besoins des territoires ruraux.

La Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne fait partie des 10 EPCI pilotes du Grand Est pour expérimenter ce parcours d'accompagnement **visant à accélérer les transformations des territoires par le numérique**. Dans ce cadre, un projet de création d'une plateforme numérique collaborative et interactive a été élaboré.

Cette plateforme vise à centraliser les informations utiles à la vie quotidienne, simplifier l'accès aux services publics, faciliter les démarches administratives (inscription scolaire, périscolaire, demande de bac, etc.) et valoriser les ressources locales (associations, commerces, offre de soins, services, etc.). Elle constituera un outil commun et évolutif pour l'ensemble des communes membres, au service des habitants, des nouveaux arrivants, des porteurs de projets, des entreprises et du tissu associatif local.

Ce projet vise à renforcer l'attractivité du territoire et à simplifier la relation usager, conformément aux axes du projet de territoire. Le coût prévisionnel, évalué dans l'avant-projet sommaire, est estimé à 100 000 € TTC sur trois ans, avec un financement attendu auprès de partenaires régionaux ou européens.

Considérant l'intérêt général de cette opération,

Considérant qu'il convient de formaliser les démarches de lancement et de recherche de financements,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser la Présidente à lancer la mise en œuvre de la plateforme numérique dans le cadre du PTTRN,
- d'autoriser la Présidente à solliciter toutes aides financières auprès des partenaires publics compétents (Union européenne, Région Grand Est, etc.) et à signer tout document afférent,
- de valider l'avant-projet sommaire annexé à la présente délibération comme cadre de référence pour l'opération,
- d'autoriser la Présidente à signer tous documents administratifs, techniques et financiers relatifs à la présente opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Martine AUBRY,
Présidente



Martine AUBRY

Martine AUBRY
2025.07.03 14:41:11 +0200
Ref:9044907-13612209-1-D
Signature numérique
la Présidente